

# Gratuité des manuels scolaires

La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de financer le renouvellement des manuels scolaires pour les élèves des filières générales et technologiques concernés par la réforme du lycée. Les lycéens de Seconde et de Première en ont bénéficié à la rentrée 2019 ; ceux de terminales s’y ajouteront en 2020.

Ces ouvrages, prêtés pour la durée de l’année scolaire, doivent être rendus en cette fin d’année scolaire pour pouvoir bénéficier aux élèves qui entreront dans ces classes à la rentrée 2020.

Toutes les précisions sur les modalités de restitution des manuels vous seront fournies par l’établissement. Dans le contexte sanitaire actuel, cette opération a fait l’objet d’un protocole spécifique rédigé avec l’appui d’un expert de l’Agence régionale de santé.

La restitution des ouvrages donnera le droit aux élèves d’obtenir, toujours gratuitement, le lot des manuels qui leur seront nécessaires pour la rentrée 2020.

Pour bénéficier de cette gratuité, **les élèves entrant en Terminale** devront s’inscrire au préalable sur l’application régionale - [mesdemarches.aidesrentree.fr](https://mesdemarches.aidesrentree.fr) – qui a ouvert le 8 juin.

Une fois leur demande validée par l’établissement, ils obtiendront un e-coupon d’une valeur maximale de 230 €.

Tout comme en 2019 pour les Secondes et Premières, ils pourront utiliser ce e-coupon pour acheter leurs nouveaux manuels soit directement auprès d’une librairie partenaire de la Région soit par l’intermédiaire d’une association qui accompagne la mise en œuvre de ce dispositif en organisant des commandes groupées.